

# Les médecins diplômés à l'étranger avantagés par le système des quotas

**Alors que les étudiants francophones subissent de plein fouet la logique des quotas Inami, les chiffres montrent qu'elle profite surtout aux médecins étrangers.**

**ARTHUR SENTE**

41% des numéros Inami attribués en 2015 côté francophone l'ont été à des médecins diplômés à l'étranger. Ce chiffre, révélé par la députée Catherine Fonck (cdH) sur base d'un rapport du SPF Santé publique, témoigne d'une nette augmentation depuis 2011. Il risque surtout de faire mal aux étudiants recalés dont l'avenir est suspendu à la saga des numéros Inami, véritable champ de mines politique classé «communautaire». Alors que le nombre de numéros at-

tribués aux diplômés belges est soumis à des quotas stricts (1.320 Inami garantis pour 2022, partagés selon la clé de répartition communautaire

60/40), les directives de l'UE sur la libre circulation interdisent de brider de la sorte les diplômés étrangers souhaitant exercer chez nous.

Précisons que ces diplômés ne puisent pas dans la réserve des Inami «belges», mais reçoivent des numéros hors quotas. Ils profitent donc avant tout des pénuries engendrées par la limitation des médecins belges. Cela démontre par ailleurs l'absurdité des limitations, relève Catherine Fonck: «Les quotas ne limitent plus le nombre de médecins actifs en Belgique mais uniquement le nombre de médecins et dentistes belges pouvant exercer sur notre territoire.» Plusieurs associations concernées comme la Fédération des étudiants francophones (FEF) ou l'Association belge des syndicats médicaux (l'Absym) vont dans ce sens.

Mais les issues sont limitées: outre une levée des quotas (qui semble inenvisageable pour l'instant), une

option serait de créer un examen linguistique pour limiter l'attribution aux candidats étrangers. Cela se fait déjà dans d'autres pays d'Europe, et la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open Vld), y est sensible. Cette dernière exclut par contre l'idée de mettre en place des tests de compétence professionnelle, prônés par Catherine Fonck. De tels examens pourraient en effet être perçus comme une entrave à la libre circulation des travailleurs.

# 41%

**41% des numéros Inami attribués en 2015 côté francophone sont revenus à des médecins diplômés à l'étranger.**